

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .11 / 2024

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-quatre, le 12 Février,

En exercice : 25

De Présents : 22

De votants : 25

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents: M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme GACNIK Marie-France donne procuration à Mme YZQUIERDO Laurence

M. FRELIER Laurent donne procuration à DUPONT Karine

Mme NICODEMO MéliSSia donne procuration à Mme TROISI Valérie

Etaient absents excusés : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. CAMARA Célestin ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**RETRAIT DE LA COMMUNE DE COGOLIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS
D'AIDE AUX ACHATS DIVERS**

Monsieur le maire informe que par délibération n°2023/09/26-07 du conseil municipal en date du 26 septembre 2023, la commune de COGOLIN a voté pour le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).

Par délibération n°20231411-DAG12, en date du 14 novembre 2023, le Comité Syndical du SIVAAD a accepté la demande de retrait de la commune de COGOLIN du Syndicat.

Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L5211-19, le SIVAAD a demandé par courrier daté du 20 novembre 2023 de nous prononcer sur cette demande de retrait lors de notre prochain conseil municipal.

Monsieur le maire demande de bien vouloir accepter que la commune de COGOLIN se retire du SIVAAD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 septembre 1983 portant création du SIVAAD,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-19,

VU l'article 14 des statuts du SIVAAD,

VU la délibération en date du 12 novembre 1982 du conseil municipal de la commune de COGOLIN ayant pour objet l'adhésion de la commune au SIVAAD,

VU la délibération n°2020/078 en date du 24 septembre 2020 du conseil municipal de la commune de COGOLIN ayant pour objet l'adoption de la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var et la désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres du Groupement,

VU le courrier recommandé du 18 septembre 2023, par lequel la commune de COGOLIN acte son retrait du Groupement de commandes,

VU la délibération n°2023/09/26-07 en date du 26 septembre 2023, du conseil municipal de la commune de COGOLIN, ayant pour objet le retrait de la commune du SIVAAD,

VU la délibération n°20231411-DAG12 de la séance en date du 14 novembre 2023 du SIVAAD où il a été accepté le retrait de la commune de COGOLIN,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales, cette délibération a été notifiée à chacun des maires des communes membres du SIVAAD,

ET APRES en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 :

D'ACCEPTER que la commune de COGOLIN se retire du SIVAAD.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'Unanimité)

**BRUN Fernand
Maire de PIGNANS**



Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240212-DEL11_2024-DE